



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33971

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'offrir à l'enseignement agricole les moyens de son fonctionnement et de son développement. Le rapport sur cette question, récemment remis par Jean Moulias, indique qu'il faudrait aujourd'hui créer 2 434 emplois dans l'enseignement agricole public. De même, la mission confiée au recteur Frémont sur le recrutement des enseignants et cadres de l'enseignement agricole public reconnaît que ce secteur d'enseignement n'a pas bénéficié des créations d'emplois à hauteur de l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés. Chacun s'accorde à reconnaître la réussite de l'enseignement agricole, son rôle promotionnel, sa lutte contre l'échec scolaire et pour l'insertion professionnelle. Devant ce constat, il souhaiterait savoir si le gouvernement entend adopter les mesures nécessaires, en termes financiers et d'effectifs, pour permettre à l'enseignement agricole de continuer à tenir son rôle.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33971

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4903

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 419